

Règlement « Chasse au trésor coquine »

Pour assurer le bon déroulement de l'évènement, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement ci-dessous et à le retourner signé au moment de la réservation.

Toute personne participant à l'évènement doit se conformer au présent Règlement.

1- Conditions d'accès

– l'évènement est sur réservation uniquement.

– ne sont autorisées à accéder au lieu de l'évènement que les personnes figurant sur la liste des réservations

– l'accès au lieu de l'évènement se fait à partir de 13h30. Pour le bon déroulement du programme, **toute personne arrivant après 14h00 pourrait se voir interdire l'accès à l'évènement.**

– l'accès à l'évènement est strictement **interdit aux mineurs** et aux animaux, à l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels.

2- Annulation ou remboursement

Aucun remboursement ne pourra être fait après la réservation.

Aucun remboursement ne pourra être fait que ce soit en cas d'annulation de votre part, de non-présentation, de retard ou toute autre raison.

Si l'évènement est annulé par l'organisateur pour des raisons indépendantes de la volonté ou du contrôle direct et exclusif de l'organisateur aucun remboursement ne sera effectué, vous serez invité à venir récupérer votre lot directement à la boutique de l'organisateur.

L'évènement sera maintenu en cas de légère pluie, merci de prendre vos précautions dans ce cas.

3- Droit à l'image

Les participants sont informés que pendant l'évènement, ils sont susceptibles d'être photographiés et filmés. Ces reportages pourront faire l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux, ainsi que ceux de nos partenaires médias.

4- Perte ou vol d'effets personnels, objets trouvés

Il est vivement recommandé aux participants de veiller sur leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte des effets personnels que les participants pourraient subir. Ceux-ci ont, seuls, qualité pour déposer plainte au poste de police le plus proche.

Tout objet trouvé doit être remis à un membre de l'organisation.

5- Conditions de participation

Les conditions de participation seront communiquées au moment de l'inscription (et, le cas échéant, au moment de son éventuelle modification) au participant, lequel s'engage à les respecter.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation à l'évènement ou d'exclure toute personne ne respectant pas le Règlement ou toute condition particulière communiquée par l'organisateur au moment de l'inscription ou pendant l'évènement.

Signature participant

« Lu et approuvé »